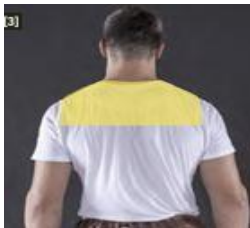


Communiqué de presse de la commission des arbitres AFLS

Décisions controversées des arbitres lors des 5e et 7e passes de l'AFLS 2025 à Mollis

Lors de la réunion de la commission des arbitres de l'AFLS du 8 septembre, les événements de la FFLS Glarnerland+ ont été examinés. Outre le fait que, dans l'ensemble, les arbitres ont fait un très bon travail, la commission des arbitres AFLS, le CT AFLS et le CTJ AFLS, en présence du président Markus Lauener, sont parvenus aux conclusions suivantes après avoir visionné les enregistrements de la SRF et mené des discussions approfondies :

Le résultat du combat entre Collaud Romain et Wicki Joel n'a pas été validé. Justification de l'arbitre : lors de la réunion des arbitres du 29 août 2025, la commission des arbitres a exigé des résultats clairs et sans ambiguïté, conformément aux images du manuel de lutte actuellement utilisé dans la formation. Il a donc décidé de ne pas attribuer de résultat.



Un combat est considéré comme décidé lorsqu'un lutteur touche le sol avec tout le dos ou jusqu'au milieu des deux omoplates (à partir de la tête ou des fesses, du côté gauche ou droit) en même temps.

Lors du combat opposant Staudenmann Fabian et Schneider Domenic, l'arbitre a refusé d'accorder une « projection à plat », et a attribué une note de 9,75. Il a pris cette décision sur la base d'une déclaration faite pour la première fois lors de la formation de 2024, selon laquelle une projection à plat au sol nécessite un soulèvement visible de l'adversaire, y compris ses fesses. Pour le trio d'arbitres, la situation ne présentait pas suffisamment de signes visibles de soulèvement.

Le combat entre Orlik Curdin et Schlegel Werner s'est terminé par la victoire d'Orlik, qui, au moment où il est devenu « vainqueur », n'avait pas la prise à la culotte pendant un instant, ce qui n'a pas été remarqué par les trois arbitres en raison de l'intensité élevée du combat et le résultat a donc été déclaré valide à tort.

Conclusion : la première situation n'avait jusqu'à présent jamais donné lieu à discussion, d'où la formation conforme au manuel de 2016. Il en ressort que la formation à l'attribution des résultats dans le cas « de la tête au milieu des omoplates », comme chez Wicki-Collaud, doit s'appuyer sur un résultat similaire à celui obtenu lors d'une souplesse exécutée et qu'à l'avenir, un résultat valide doit être attribué.



Pour Staudenmann-Schneider, nous avons compris qu'il est impossible dans de telles situations de soulever un homme de 150 kg en le décollant du sol dans de telles situations et il faut donc désormais attribuer la note 10 pour une « projection à plat ».

Les décisions/directives susmentionnées seront immédiatement intégrées à la formation de 2026.

Compte tenu de l'intensité élevée avec laquelle le combat Orlik-Schlegel a été mené, il est extrêmement difficile, même pour un œil averti, de déterminer si l'attaquant a eu une prise à la culotte à un moment donné lors du passage de l'attaquant au vainqueur. Par conséquent, de tels incidents doivent être attribués, dans des cas exceptionnels, à une certaine culture de l'erreur. Il va de soi que la commission des arbitres, et en particulier les arbitres, ont à cœur de réduire le taux d'erreurs au strict minimum afin d'éviter autant que possible de tels incidents, désagréables pour toutes les parties concernées.

Peter Ackermann

Président de la commission des arbitres ESV